

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM****SÉANCE DU 20 AVRIL 2026**

<b>Date de la convocation</b> <b>Le 13 avril 2026</b>	
	
<b>EFFECTIF LEGAL :</b>	<b>23</b>
<b>EFFECTIF EN EXERCICE :</b>	<b>23</b>
<b>EFFECTIF VOTANT :</b>	<b>20</b>

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence Vincent DUCOURAU, Maire,

Etaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LIETARD Guillaume, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, DENUÉ Natacha, CAUDRELIER Julie, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis

Etaient absents : VASSEUR Etienne ; DIDDEN Allison ; PRUVOST Ingrid

Ont donné pouvoir : FICHELLÉ Marie-Claude à TRICOIT Antoine ; LACRAMPE Thibault à WIDHEN Thierry ; DE BOIS Amandine à PUJOL Lionel ;

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

**OBJET : Renouvellement convention CITEO pluriannuelle 2026 -2028****Numéro de la délibération : CM260420-D08**

En 2015, l'ICL a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanité, qui poursuit la construction de ses derniers îlots, situé sur les villes de Lomme et Capinghem. Cette action de médiation sociale s'est inscrite parmi les expérimentations pilotes validées par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Mission Régionale d'Appui au développement des emplois en médiation sociale, qui vivaient à identifier les champs d'extension possibles et pertinents de la médiation sociale contribuant au mieux vivre et agir ensemble des populations.

Le suivi et l'évaluation des activités de médiation menées auprès des usagers (habitants, résidents des structures médico-sociales, salariés, étudiants, chaland) et des différents acteurs du quartier (bailleurs, syndicats de copropriété, centres de formation, structures sanitaires et médico-sociales, villes) ont démontré l'utilité sociale et les performances du dispositif expérimental. Cette construction « au fil de l'eau », en lien avec les Ateliers Humanité, a permis de modéliser un service de médiation sociale, territorial et mutualisé. Cette expérimentation a été pérennisée en 2016 et 2017, notamment avec l'accompagnement des Villes de Lille, commune associée de Lomme, et de Capinghem.

En janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant Citéo dans le cadre d'une convention.

En 2020 - 2021 au regard des résultats déjà obtenus et des nouveaux enjeux du quartier (nouveaux logements, aménagements routiers, ...) et afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées des acteurs du quartier (habitants, résidents, usagers, ...), mais aussi de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et des nouveaux acteurs, ainsi que l'évolution

urbaine du quartier, l'ASLH, les villes de Lomme et de Capinghem, et Citéo, ont élaboré ensemble une convention de coopération portant sur la médiation sociale sur le quartier Humanicité.

En 2022, ces partenaires ont souhaité poursuivre les missions de médiation concourant à un mieux vivre et agir ensemble sur le quartier, afin de consolider les projets initiés et de poursuivre de nouvelles activités de médiation facilitation, prenant notamment en compte les changements et développements du quartier (travaux de l'hôpital Saint Philibert, construction et mise en service de nouveaux îlots, implantation de nouveaux acteurs et services, modifications de voiries et des stationnements, ...).

En 2023, l'ASLH a souhaité s'engager de façon pluriannuelle jusque 2025, consolidant les projets initiés et évoluant vers des actions de médiation facilitation des transitions sur ce quartier.

Citéo intervient sur le quartier ou sur des évènements et actions initiées en lien avec le quartier. Les objectifs généraux et opérationnels des activités du médiateur associant ingénierie de projets et missions de proximité, se déclinent autour des quatre axes suivants :

#### AXE 1 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE

(Re)Etablir un cadre de vie agréable, serein et épanouissant grâce à l'adoption par l'ensemble des habitants et usagers du quartier de comportements respectueux des autres et de leur environnement, Contribuer à un sentiment de bien-être, voire restaurer, pour certains, un sentiment de sécurité, Alimenter l'observatoire permanent du quartier, contribuer à l'expertise territoriale et à la définition d'actions préventives, Consolider l'outil de partage des données, de coordination des actions avec les différentes parties prenantes du dispositif et leur valorisation.

#### AXE 2 - COHESION SOCIALE ET APPROPRIATION POSITIVE DU QUARTIER

Faciliter la connaissance du projet et la compréhension des co-responsabilités du quartier, Faciliter l'appropriation positive du quartier et l'adhésion au projet Humanicité, Favoriser les rencontres entre les différents publics, Créer des passerelles entre le quartier et ses environnements, en associant les villes, la Métropole, les institutions, les services (mobilité, culture, commerces, ...).

#### AXE 3 - IMPLICATION DES USAGERS/ ACTEURS DU QUARTIER

Développer le pouvoir d'agir de l'utilisateur/acteur du quartier, Co construire avec les usagers du quartier des solutions pour résoudre les dysfonctionnements, prévenir les tensions et apporter des impacts positifs pour/avec les parties prenantes.

#### AXE 4 - EVALUATION PARTAGEE ET MODELISATION

Co-définir avec les parties prenantes et les commanditaires, des indicateurs de suivi et d'évaluation simples et mesurables, Mesurer la performance du service de médiation en vue de sa pérennisation, rendre lisibles les résultats et les impacts.

Le coût global de cette action pour 2026 est de 67 000 € (soixante-sept mille euros), avec la proposition de répartition de financement suivante :

- Ville de Lille, commune associée de Lomme : subvention annuelle minimale de 11 000 € (onze mille euros), subvention versée à Citéo
- Ville de Capinghem : subvention annuelle minimale de 11 000 € (onze mille euros), subvention versée à ALSH
- ALSH : 56 000 € (cinquante-six mille euros) versés à Citéo.

**Révision des prix :**

Les prix sont fermes pendant la première année d'exécution de la convention.

Pour les années suivantes, la révision des prix s'effectue à la date d'anniversaire (1er janvier).

L'indice de référence choisi en raison de sa structure pour la révision des prix faisant l'objet de cette convention est l'indice I cht-J.

La révision des prix est effectuée à chaque facture à compter de la seconde année d'exécution par application d'un coefficient donné par la formule suivante :

$$Pm = P0 \times (0.15 + 0.85 \times \frac{In}{Ip})$$

Dans laquelle :

- Pm est le montant révisé des prix unitaires
- P0 est le montant des prix unitaires aux conditions économiques du mois M0
- Ip est la valeur de l'indice I cht-J, 3 mois avant la date des conditions économiques de référence (indice octobre 2022)
- In est la valeur de l'indice I cht-J, 3 mois avant la date anniversaire du contrat

Le Conseil Municipal, après délibération,

**AUTORISE :**

- Monsieur le Maire à signer la convention de coopération entre Citéo, Association Syndicale Libre Humanité, la ville de Capinghem et la ville de Lille, commune associée de Lomme

Résultat du vote : Pour : 20 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et  
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO  
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU  
Maire de Capinghem



28 AVR. 2026

# Convention de coopération pluriannuelle 2026 - 2028

## Citéo Médiation – Association Syndicale Libre Humanicité – Ville de Capinghem – Ville de Lille, commune associée de Lomme

Entre

**L'Association Syndicale Libre Humanicité**, dont le siège se situe 5 rue Léonard de Vinci, appartement 53, à Capinghem  
représentée par son Président, Jean-Gabriel PRIEUR  
ci-après dénommée l'ASL Humanicité ou ASLH,

**la ville de Capinghem**, dont la Mairie se situe 58 bis rue Poincaré à Capinghem (59160)  
représentée par Monsieur Vincent DUCOURAU, agissant en qualité de Maire

**la ville de Lille, commune associée de Lomme**, dont la Mairie se situe 72 avenue de la République à Lomme (59160)  
représentée par Monsieur Olivier CAREMELLE, agissant en qualité de Maire

Et

**Citéo Ademn**, agence de médiation et de facilitation, dont le siège social se situe 2 rue du Priez à Lille (59000)  
Représenté par Monsieur FURTADO Antonio, agissant en qualité de Directeur Général, par délégation du Président Jean Michel LEHEMBRE, ci-après dénommé Citéo,

Il est convenu ce qui suit.

### I. PREAMBULE ET OBJET

En 2015, l'ICL a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanicité, qui poursuit la construction de ses derniers îlots, situé sur les villes de Lomme et Capinghem. Cette action de médiation sociale s'est inscrite parmi les expérimentations pilotes validées par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Mission Régionale d'Appui au développement des emplois en médiation sociale, qui visaient à identifier les champs d'extension possibles et pertinents de la médiation sociale contribuant au mieux vivre et agir ensemble des populations.

Le suivi et l'évaluation des activités de médiation menées auprès des usagers (habitants, résidents des structures médico-sociales, salariés, étudiants, chaland) et des différents acteurs du quartier (bailleurs, syndicats de copropriété, centres de formation, structures sanitaires et médico-sociales, villes) ont démontré l'utilité sociale et les performances du dispositif expérimental. Cette construction « au fil de l'eau », en lien avec les Ateliers Humanicité, a permis de modéliser un service de médiation sociale, territoriale et mutualisé. Cette expérimentation a été pérennisée en 2016 et 2017, notamment avec l'accompagnement des Villes de Lille, commune associée de Lomme, et de Capinghem.

En janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanicité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant Citéo dans le cadre d'une convention.

En 2020 - 2021 au regard des résultats déjà obtenus et des nouveaux enjeux du quartier (nouveaux logements, aménagements routiers, ...) et afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées des acteurs du quartier

(habitants, résidents, usagers, ...), mais aussi de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et des nouveaux acteurs, ainsi que l'évolution urbaine du quartier, l'ASLH, les villes de Lomme et de Capinghem, et Citéo, ont élaboré ensemble une convention de coopération portant sur la médiation sociale sur le quartier Humanité.

En 2022, ces partenaires ont souhaité poursuivre les missions de médiation concourant à un mieux vivre et agir ensemble sur le quartier, afin de consolider les projets initiés et de poursuivre de nouvelles activités de médiation facilitation, prenant notamment en compte les changements et développements du quartier (travaux de l'hôpital Saint Philibert, construction et mise en service de nouveaux îlots, implantation de nouveaux acteurs et services, modifications de voiries et des stationnements, ...).

En 2023, ces partenaires ont souhaité s'engager de façon pluriannuelle jusque 2025, consolidant les projets initiés et évoluant vers des actions de médiation facilitation des transitions sur ce quartier.

Dans cette dynamique, ASLH souhaite se réengager pour trois années supplémentaires, sur la période 2026-2028, afin de poursuivre la consolidation des projets existants et d'en développer de nouveaux. Parmi ces nouvelles perspectives figurent le lancement du projet de compostage de quartier, avec pour ambition l'essaimage de la pratique auprès des habitants ; la mise en place d'un dispositif de nettoyage du quartier réalisé avec les habitants sur une base mensuelle ; ainsi que la contribution humaine et logistique au projet VRAC, favorisant l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne, biologique et équitable à des prix accessibles.

## II. MISSIONS DE MEDIATION FACILITATION ET INGENIERIE DE PROJETS

Citéo médiation intervient sur le quartier ou sur des événements et actions initiées en lien avec le quartier. Les objectifs généraux et opérationnels des activités du médiateur associant ingénierie de projets et missions de proximité, se déclinent autour des quatre axes suivants :

### AXE 1 – AMELIORATION DU CADRE DE VIE

- (Re)Établir un cadre de vie agréable, serein et épanouissant grâce à l'adoption par l'ensemble des habitants et usagers du quartier de comportements respectueux des autres et de leur environnement,
- Contribuer à un sentiment de bien-être, voire restaurer, pour certains, un sentiment de sécurité,
- Alimenter l'observatoire permanent du quartier, contribuer à l'expertise territoriale et à la définition d'actions préventives,
- Consolider l'outil de partage des données, de coordination des actions avec les différentes parties prenantes du dispositif et leur valorisation.

### AXE 2 – COHESION SOCIALE ET APPROPRIATION POSITIVE DU QUARTIER

- Faciliter la connaissance du projet et la compréhension des co-responsabilités du quartier,
- Faciliter l'appropriation positive du quartier et l'adhésion au projet Humanité,
- Favoriser les rencontres entre les différents publics,
- Créer des passerelles entre le quartier et ses environnements, en associant les villes, la Métropole, les institutions, les services (mobilité, culture, commerces, ...).

### AXE 3 – IMPLICATION DES USAGERS/ ACTEURS DU QUARTIER

- Développer le pouvoir d'agir de l'usager/acteur du quartier,
- Co-construire avec les usagers du quartier des solutions pour résoudre les dysfonctionnements, prévenir les tensions et apporter des impacts positifs pour/avec les parties prenantes.

### AXE 4 – EVALUATION PARTAGEE ET MODELISATION

- Co-définir avec les parties prenantes et les commanditaires, des indicateurs de suivi et d'évaluation simples et mesurables,
- Mesurer la performance du service de médiation en vue de sa pérennisation, rendre lisibles les résultats et les impacts.

### III. CADRE DE REFERENCE DES ACTIVITES DE MEDIATION SOCIALE

Les activités de Citéo médiation s'inscrivent dans le cadre de la **norme du métier de médiation sociale NF X60-600** dans le respect de la charte déontologique et du référentiel des activités de médiation sociale.

Les missions s'organisent autour du contact auprès de l'ensemble des acteurs, habitants et usagers, de l'identification des dysfonctionnements et leur résolution, de la facilitation de projets. Elles s'appuient sur le référentiel des 8 activités de la médiation sociale :

- Assurer une présence active de proximité,
- Prévenir et gérer les situations conflictuelles,
- Lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions,
- Participer à une veille sociale et technique territoriale,
- Mettre en relation avec un partenaire,
- Faciliter la concertation entre les habitants et les institutions,
- Favoriser les projets collectifs, supports de médiation sociale,
- Informer, sensibiliser et/ou former.

La médiation facilitation agit en complémentarité avec l'ensemble des parties prenantes, sans se substituer aux responsabilités des commanditaires ou de tout autre acteur du territoire : villes, bailleurs, syndicats, structures associatives et professionnelles du quartier, forces de l'ordre et autres acteurs concernés par la vie du quartier et des deux villes.

Tous les personnels de Citéo médiation ont par ailleurs une obligation de discrétion et de confidentialité dans l'exercice de leurs missions.

### IV. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

#### IV.1. Moyens humains, périmètre et temporalité d'intervention

Un médiateur intervient sur le quartier ou sur des événements et actions en lien avec le quartier, sur une **base annuelle de 1.607 heures** (congés et récupérations éventuelles inclus) et une **moyenne hebdomadaire de 35 heures**. Dans le cadre de ses missions, il peut être amené à travailler le week-end, les jours fériés et en soirée.

Les interventions incluent un temps d'encadrement, avec la garantie qu'il sera assuré autant que nécessaire afin de répondre aux besoins du projet. L'encadrant conditionne la qualité et la réussite des activités de médiation et garantit l'atteinte des objectifs de performance partagée. Il assure l'accompagnement et la professionnalisation continue du médiateur et des services, en coopération avec les acteurs de l'environnement de travail. Il participe aux instances de suivi et d'évaluation missions de médiation.

#### IV.2. Déroulement et organisation des activités de médiation facilitation

Les interventions en médiation s'inscrivent dans un cadre prévisionnel avec le déroulement suivant :

- Elaboration de la **feuille de route annuelle** : objectifs généraux, actions prévisionnelles et indicateurs d'évaluation co-définis par les commanditaires
- Elaboration d'une **feuille de route mensuelle lors des comités de suivi** : déclinaison opérationnelle des objectifs de la feuille de route annuelle
- **Réalisation quotidienne des activités** de médiation sociale et **enregistrement des activités** dans la base de données de Citéo (Médios)
- En cohérence avec la **démarche qualité de Citéo** et ses certifications, l'activité du médiateur affecté répond à une structuration précise dans son organisation et résultats attendus.

- **Partage des connaissances et des préconisations** avec les commanditaires et leurs partenaires lors des instances de suivi et autres instances territoriales identifiées (cellule de veille, comité de suivi des projets, comité de suivi ...).

#### IV.3. Moyens matériels alloués au médiateur de CITEO

##### Par Citéo :

- Un téléphone de service
- Un outil pour l'enregistrement des données de terrain et le reporting
- Une tenue visible et identifiable
- Une carte professionnelle nominative
- Un ordinateur portable

##### Par Ensembl :

- Un local, espace de travail pour le médiateur et l'accueil du public
- Une connexion internet
- Un accès à imprimante et scanner

### V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT DES PARTIES

#### V.1. Gouvernance et pilotage de la prestation de médiation

Instance	Fréquence	Objet	Participants
<b>Comité de suivi des projets</b>	Deux fois par trimestre	Suivre et animer l'ensemble des projets en cours sur le quartier	Partenaires du quartier, structures impliquées
<b>Humanité en Commun</b>	Une fois par trimestre	Impulser des projets en co-construction avec les structures et acteurs du quartier	Structures du quartier, acteurs locaux, partenaires
<b>Points réguliers avec le service Cadre de Vie Ville de Capinghem</b>	Une fois par mois	Échanges sur les sujets de cadre de vie et de sécurité	Service Cadre de Vie, médiation, partenaires concernés
<b>Cellule de veille Ville de Lomme</b>	Une fois par mois	Identification des problématiques majeures repérées sur la ville	Ville de Lomme, maire, équipe de médiation

<b>Comité de suivi de la mission de médiation urbaine</b>	Une fois par mois	État des lieux des signalements, actions entreprises et perspectives	Médiateurs, partenaires institutionnels
<b>CO CAP – Maison des Projets</b>	Une fois par mois	Suivi des projets et perspectives	Maison des Projets, acteurs du quartier
<b>Comités et collectifs divers : Compost Collectif, Jardin Partagé, Opérations Nettoyage, Lumières de Noël, Bourse aux livres, Été des zéros déchets, Journal Le Lien, etc.</b>	Tout au long de l'année	Participer, contribuer, accompagner les dynamiques collectives du quartier	Habitants, associations, institutions selon les projets

## V.2. Reporting et évaluation

Citéo médiation et les signataires de la présente convention pluriannuelle de coopération s'engagent à participer au suivi et à l'évaluation des réalisations, résultats et impacts des interventions de médiation facilitation.

### **Relais direct**

- par contact direct
- par téléphone
- par fiche de signalement (transmis aux interlocuteurs identifiés par mail via la base de données Médios)
- par mail

### **Traçabilité des réalisations et résultats sur base de données d'activités Citéo (Médios)**

- mise à disposition sécurisée des données de réalisations et de résultats grâce aux codes d'accès personnalisés transmis aux commanditaires (et parties prenantes désignées)

### **Synthèse mensuelle des activités de médiation sociale**

- suivi des missions réalisées sur le terrain, analyse des résultats et des évolutions par thématiques prédéfinies avec le commanditaire
- suivi des indicateurs de réalisations et de résultats prédéfinis avec le commanditaire
- préconisations d'ajustements opérationnels, d'actions coordonnées visant la résolution durable des problématiques.

## **Bilan**

- bilan, évaluation des résultats et impacts des activités de médiation
- mise en perspectives.

### **V.3. Engagements**

Les signataires s'engagent à :

- transmettre toute information sur le quartier et ses évolutions,
- désigner des interlocuteurs internes dédiés afin d'assurer l'interface permanente avec Citéo, tant dans le suivi des activités que dans le traitement des problématiques soulevées par le médiateur dans le cadre du service apporté,
- participer au suivi et à l'évaluation partagée des réalisations, résultats et impacts de la médiation sociale.

## **VI. DUREE, COUT ET FINANCEMENTS**

### **VI.1. Durée**

La convention prend effet du 01/01/2026 au 31/12/2028.

La reconduction se fera par avenant à la présente convention.

### **VI.2. Coût global 2026**

67.000,00 € (soixante-sept mille euros) nets de taxes.

### **VI.3. Révision des prix**

Les prix sont fermes pendant la première année d'exécution de la convention. Pour les années suivantes, la révision des prix s'effectue à la date d'anniversaire (1<sup>er</sup> janvier).

L'indice de référence choisi en raison de sa structure pour la révision des prix faisant l'objet de cette convention est l'indice Icht-J.

La révision des prix est effectuée à chaque facture à compter de la seconde année d'exécution par application d'un coefficient donné par la formule suivante :

$$P_m = P_0 \times (0.15 + 0.85 \times \ln / \ln_0)$$

Dans laquelle :

**P<sub>m</sub>** est le montant révisé des prix unitaires

**P<sub>0</sub>** est le montant des prix unitaires aux conditions économiques du mois **M<sub>0</sub>**

**L<sub>p</sub>** est la valeur de l'indice Icht-J, 3 mois avant la date des conditions économiques de référence (indice octobre 2022)

**L<sub>n</sub>** est la valeur de l'indice Icht-J, 3 mois avant la date anniversaire du contrat

### **VI.4. Financements annuels**

- Ville de Lille, commune associée de Lomme : subvention annuelle minimale de 11.000,00 € (onze mille euros), subvention versée à Citéo
- Ville de Capinghem : subvention annuelle minimale de 11.000,00€ (onze mille euros), subvention versée à l'ASLH
- ASLH : 56.000,00€ (cinquante-six mille euros) versés à Citéo.

Les versements se feront dès co-signatures de la présente convention, et, pour l'ASLH, sur appels de fonds de Citéo qui seront réglés à réception (1<sup>er</sup> semestre au plus tard au 31 mai, 2<sup>ème</sup> semestre au plus tard au 30 septembre).

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le 26/04/26

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215901281-20260420-CM260420\_D08-DE

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ en quatre exemplaires originaux.

**Pour l'ASL Humanité**

Monsieur Jean-Gabriel PRIEUR, Président,  
Signature et cachet

**Pour Citéo,**

Antonio FURTADO, Directeur Général,  
Signature et cachet

**Pour la Ville de Capinghem**

Monsieur Le Maire  
Signature et cachet

**Pour la Ville de Lille, commune associée de Lomme**

Monsieur Le Maire  
Signature et cachet

